

L'an deux mil dix-huit, et le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. IMBAULT Dominique, Maire.

**Présents :** Mme HISSELLI Liliane, M. FOURMONT Emmanuel, Adjoint au Maire, MM HALLOUIN Sébastien, CŒURJOLY Pascal, GUILLAUMIN Pascal, MMES PALETTE Güzel, Mme LAÎNÉ Christine IMBAULT Marine.

**Absent excusé:** M. JAVAULT Franck, donne pouvoir à Mme HISSELLI Liliane, Mme IMBAULT Marine a été nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23/02/2018

**I - SUBVENTIONS 2018**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux Associations pour l'année 2018 de la façon suivante :

- SPA Dunoise ..... 30,00 €
- Association Neuro Psy de Bonneval ..... 30,00 €
- Anciens Combattants ..... 30,00 €
- Société de Chasse de Villiers-Saint-Orien ..... 60,00 €
- Association Loisirs de Villiers ..... 250,00 €
- ..... Soit la somme de 400,00 €

**II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2017 du Budget de la Commune arrêté comme suit par la Trésorerie :

- un excédent de fonctionnement de 29 403,71 €
- un excédent d'investissement de 2 199,91 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (1)	61 100.96 €	184 730.20 €	245 831.16 €
Titres de recettes émis (2)	39 252.45 €	154 709.19 €	193 961.64 €
Réductions de titres (3)			
Recette nettes (4=2-3)	39 252.45 €	154 709.19 €	93 961.64 €
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (5)	61 100.96 €	184 730.20 €	245 831.16 €
Mandats émis (6)	37 052.54 €	125 305.48 €	162 358.02 €
Annulations de mandats (7)			
Dépenses nettes (8=6-7)	37 052.54 €	125 305.48 €	162 358.02 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(4-8) Excédent	2 199.91 €	29 403.71 €	31 603.62 €
(8-4) Déficit			

**III - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 du Budget de la Commune, qui fait apparaître pour l'exercice 2017

- un excédent de fonctionnement de 29 403,71 Euros
- un excédent d'investissement de 2 199,91 Euros

A la clôture de l'exercice 2017 :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 69 893,91 Euros
- un excédent cumulé d'investissement de 8 655,87 Euros

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Madame HISSELLI, Doyenne de l'Assemblée propose d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget de la Commune, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **IV - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017 du Budget de la Commune au Budget Primitif 2018 dans les comptes de reports :

002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 69 893,91 €uros (excédent)

001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 8 655,87 €uros (excédent)

#### **V - VOTE DES 3 TAXES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes pour l'année 2018 et vote les taux comme suit :

Nature des taxes locales	Bases 2017	Taux	Bases prévisionnelles 2017	Produit attendu
TH - Taxe d'habitation	189 852	7,14 %	192 100	13 716
TFB - Taxe foncier bâti	120 693	10,74 %	121 400	13 038
TFNB - Taxe foncier non bâti	88 435	21,41%	89 300	19 119
<b>TOTAL</b>				<b>45 873</b>

#### **VI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	90 969,70 €	240 419,91 €
RECETTES	90 969,70 €	240 419,91 €

Les investissements prévus sont la reconstruction du bâtiment détruit par l'incendie.

#### **VII – ACQUISITION DE PARCELLE AUTOUR DE LA MARE**

La propriétaire des parcelles AB 16 et AB 17 souhaite faire don à la Commune de Villiers-Saint-Orien d'une partie de ses parcelles afin d'officialiser le passage au bout de la mare du « Cœur de Village ».

La Commune de Villiers-Saint-Orien ferait donc l'acquisition d'une parcelle pour l'euro symbolique.

Des frais de bornage et des honoraires notariés dus à l'acquisition seront à la charge de la Commune.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition d'une parcelle autour de la mare pour l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

#### **IX - ÉTUDE RESTAURATION DU CLOCHER**

Monsieur le Maire ayant présenté le diagnostic de restauration du clocher de l'Église Sainte-Christine établi par l'Architecte Monsieur François SEMICHON estimant le coût de la restauration à 277 623,69 € HT (352 026,84 € TTC), le Conseil Municipal valide cette étude. En effet, La municipalité est très attachée à son église et son clocher et souhaite sauvegarder son patrimoine pour les générations futures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire d'entamer des démarches pour trouver des financements.

Le Conseil Municipal se prononcera alors sur la faisabilité du projet de restauration.

## **XI – VŒU POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE PARIS-TOURS**

Le Conseil Municipal dénonce sans réserve les propositions du rapport SPINETTA qui préconise un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité et en particulier la ligne Paris-Châteaudun-Tours.

## **XI - ORGANISATION CEREMONIE DU 8 MAI**

Le Conseil Municipal fixe les modalités de la cérémonie du 8 mai :

- 1h, rassemblement dans la cour de la Mairie,
- défilé au Monument aux morts,
- lecture du manifeste,
- dépôt de gerbe,
- retour à la Mairie et vin d'honneur.

## **XII – ACHAT DÉSHERBEUR VAPEUR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer aux Communes de Sancheville, Bullainville et Neuvy-en-Dunois pour l'acquisition d'un désherbeur à vapeur d'eau bouillante.

Cet appareil multifonction (désherbage, lavage haute-pression, hydro-curage et arrosage) acquis par la Communauté de Communes est subventionné par la Région Centre dans le cadre du « Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) » et par l'Agence de l'Eau.

La répartition du solde entre les Communes se fera à l'habitant, le coût pour la Commune de Villiers-Saint-Orien serait de 1 750,00 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour, 1 abstention, de s'associer aux Communes de Sancheville, Bullainville et Neuvy-en-Dunois pour l'acquisition d'un désherbeur à vapeur d'eau bouillante.

## **XIII - ORGANISATION « GODILLOSE » LES 17 ET 18 JUIN 2018**

Madame HISSELLI Liliane, 1<sup>ère</sup> Adjointe et représentante de la Commune pour « La Godillose », explique le déroulement de la manifestation dont le départ sera donné au nouveau Carrefour Market de Bonneval à 13h00 le samedi 17 juin 2017 et qui passera à Villiers-Saint-Orien entre 03h00 à 12h00 (km 102).

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, qu'un panier garni de la Ferme des Champarts sera remis en récompense (le gagnant reste à définir).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Un tour de table est effectué pour rendre compte des diverses commissions :

- Monsieur le Maire signale :
  - que le Communauté de Communes a décidé de maintenir ses taux d'impositions
  - qu'une décision sur la « compétence eau » sera prise en 2018
- Tourisme : Madame LAINÉ rend compte des nouveautés parues sur le site Internet de la Communauté de Communes concernant Villiers-Saint-Orien.

Concernant la Commune :

- Il est signalé que la Route du Mesnil est endommagée. Monsieur le Maire indique que les désordres ont été à maintes reprises signalés à la SARC qui a fait les travaux d'interconnexion. De petites réparations devraient être réalisées. Un projet de réfection complète de la route sera à envisager avec la Commune de Dancy.
- Monsieur COEURJOLY signale que la route de Godonville est endommagée également. Monsieur FOURMONT indique qu'une réparation de la chaussée va être réalisée.
- Madame LAINÉ :
  - propose que la Commune organise dans chaque Hameau une « fête des voisins »
  - signale que la Maison de la Beauce souhaite organiser une visite de Village sur la Commune, la date retenue est le 22 juillet, pour la Sainte Christine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Fait et délibéré, les jours et an susdit

Signature des membres présents

IMBAULT Dominique, Maire	HISSELLI Liliane 1ère Adjointe	FOURMONT Emmanuel 2ème Adjoint	IMBAULT Marine Secrétaire de séance
GUILLAUMIN Pascal	LAÏNÉ Christine	HALLOUIN Sébastien	COEURJOLY Pascal
JAVAUT Franck <i>Absent excusé</i> <i>Pouvoir à</i> <i>Mme HISSELLI Liliane</i>	PALETTE Güzel		